

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**2023/34**

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 8

Votants : 8

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le DIX SEPT OCTOBRE**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 10/10/2023**

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.**

**Absents excusés : DEHAVANNE Carole, ALLOIN Dominique**

**Absent en retard : FOUILLAND Franck**

**Secrétaire : Yannick FRANÇOIS**

**Délibération publiée le 20/10/2023**

### MODIFICATION DE LA QUOTITÉ HORAIRE DE L'ATSEM DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE PLUS DE 10% MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire expose qu'est notamment inscrit au tableau des effectifs de JARNOSSE un emploi permanent d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe pour 23H30 / 35<sup>ème</sup> hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du départ à la retraite de Mme MORICET non remplacée, de la réorganisation du travail, et de la nouvelle répartition des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de cet emploi. Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Avec l'avis favorable du Comité social territorial émis le 29/09/2023, M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe pour 23H30 / 35<sup>ème</sup> hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, à raison de 27H33 / 35<sup>ème</sup> hebdomadaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'APPROUVER la suppression à compter du 1er novembre 2023 d'un emploi permanent d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 23h30 / 35 heures hebdomadaires.
- d'APPROUVER la création à compter du 1er novembre 2023 d'un emploi permanent d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 27h33 / 35 heures hebdomadaires.
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.
- de charger Monsieur le Maire de procéder à la nomination de Mme Brigitte RODRIGUEZ sur l'emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe selon les conditions statutaires et réglementaires.

Fait à JARNOSSE, le 17 octobre 2023

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Yannick FRANÇOIS**

